

Le service militaire et les alliances sous le régime des Princes-Evêques de Bâle

Autor(en): **Daucourt, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **23 (1918)**

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-685116>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Service militaire et les Alliances
sous le régime
des Princes-Évêques de Bâle

PAR M. L'ABBÉ A. DAUCOURT, ARCHIVISTE



La principauté des évêques de Bâle, comme membre du Corps germanique, n'avait pas d'armée permanente, pas plus que les autres Etats du Saint-Empire romain; toutefois elle avait des milices qui pouvaient former un corps de 11 à 12,000 hommes.

L'Évêque de Bâle, comme prince territorial, avait le droit de lever des troupes et de les commander dans les Etats de la Principauté relevant de l'empire allemand, c'est-à-dire en Ajoie, dans la Vallée, aux Franches-Montagnes, dans la Prévôté de Moutier, dans le Laufonnais, dans le Birseck et dans les bailliages allemands et dans ceux de Schliengen et d'Istein. Par contre, dans les Etats de l'Évêché ayant des traités de combourgeoisie avec des cantons suisses, le prince ne pouvait lever des troupes que pour la seule défense de ses Etats. Ces petites provinces étaient Bienne, la Neuveville, Diesse et l'Erguel, pays qui ne dépendaient pas de l'Allemagne, mais où le prince était souverain absolu. Dans ces dernières contrées, le service militaire était en connexion avec celui des Suisses et de leurs Alliés. Les cantons combourgeois pouvaient y lever des troupes, sauf le cas où ils seraient en guerre avec le prince-évêque de Bâle. C'est en 1388 que la Neuveville reçut du prince-évêque son droit de bannière, privilège qui fut ensuite confirmé plus en détail par le prince, en 1504, et par le traité de 1505. Toutefois, le prince se réservait le droit de donner son consentement quand cette ville voulait mettre son contingent en campagne pour le service suisse ou étranger.

La bannière de la Neuveville réunissait les hommes de la Neuveville, de Nods, de Diesse, de Prêles, de Lamboing, de Lignièrès, de Chavannes et de St-Maurice. En 1613, elle était forte de 517 hommes; la ville en fournissait 200. Elle comportait: 87 hommes avec harnais ou armures; 148 mousquetaires; 5 arquebusiers; 46 hallebardiers; 231 piquiers.

En 1616, d'après un écrit des archives de Delémont, le Magistrat,

sur l'ordre du prince, fit la revue de tous les hommes armés de la ville, de la Vallée et de la Prévôté de Moutier sous les Roches. Ces hommes formaient un effectif de 2180 soldats. Ceux de Delémont étaient au nombre de 233, dont 90 mousquetaires, 45 arquebusiers, 36 cavaliers, 15 armés de piques, 41 de hallebardes et 6 fifres et tambours.

Par le traité de 1610, sous la médiation du Corps helvétique, le prince-évêque fut reconnu seul souverain de l'Erguel. Toutefois comme ce traité confirmait les franchises de 1388 qui attribuaient à la ville de Bienne le droit de bannière et la juridiction militaire sur l'Erguel, ce droit fut maintenu jusqu'en 1797. Il fut convenu que les milices de l'Erguel seraient employées d'abord pour la défense du prince-évêque et de ses Etats, puis seulement pour les villes alliées de Bienne, Berne, Fribourg et Soleure, enfin la Confédération helvétique, sans pouvoir jamais porter les armes contre le prince-évêque et son Chapitre. En cas de levée de troupes, le prince devait toujours avoir la préférence.

Les milices de la Principauté marchaient sous trois bannières différentes. Les hommes des pays germaniques, Ajoie, St-Ursanne, Franches-Montagnes, Delémont, Laufon, Birseck et Schliengen, se rangeaient sous la bannière ou drapeau de la Principauté, couleur blanche à la crosse de Bâle rouge, en termes héraldiques *d'argent à la crosse de Bâle de gueules*.

Les soldats de la Prévôté de Moutier, Dessus et Dessous les Roches, par privilège du prince, avaient leur bannière spéciale, *de gueules à un portail d'église d'argent*, mais seulement pour le service de l'Evêché. Quand Berne, en vertu de son traité de combourgeoisie avec les Prévôtis, levait des troupes dans ce pays, les soldats marchaient sous la bannière de cette ville.

L'Erguel suivait la bannière de Bienne et la Montagne de Diesse celle de la Neuveville. Toutes ces bannières si chères au peuple jurassien, furent enlevées et détruites, comme on le sait, lors de l'invasion française en 1793 et en 1798.

Premier traité d'Alliance avec les Suisses, 1474.

C'est aux temps des grandes guerres de Bourgogne que nous voyons se produire une étroite alliance entre la Principauté de Bâle et les cantons suisses. Jean de Venningen, l'un des plus grands princes de l'Evêché de Bâle, comprit de suite toute l'importance qu'aurait pour des Etats une alliance étroite avec les Confédérés. Depuis longtemps, l'Evêché entretenait avec les Suisses des rapports de bon voisinage. En 1474, les Suisses avaient déclaré la guerre au duc de Bourgogne et s'apprêtaient à envahir ses Etats. L'Evêque de Bâle saisit habilement ce moment pour contracter une alliance avec eux. Lors du traité conclu par la médiation de Louis XI, entre le duc d'Autriche et les Confédérés, l'evêque de Bâle avait été désigné d'avance pour arbitre, dans le cas de quelque dif-

férend entre les parties. Fidèle à ses alliances, Jean de Venningen embrassa de suite la cause des Suisses. Il ordonna la mobilisation générale de toutes ses troupes qu'il plaça sous les ordres d'Oswald de Thierstein nommé généralissime.

Parmi les grands chefs qui commandaient les milices épiscopales, sous le général en chef, les écrits du temps signalent Guillaume de Knöringen qui commandait les troupes d'Ajoie et de Porrentruy au siège d'Héricourt, puis à Morat, et Humbert des Boys, maire de Delémont, qui, à la tête des troupes de cette ville et de la Vallée, fit la conquête du pays de Maïche et de la seigneurie de Franquemont et qu'on retrouva sur les champs de bataille de Morat à côté des Suisses et de leurs alliés.

On a cru longtemps et plusieurs historiens ont affirmé que l'Evêché de Bâle avait suivi les armes de Charles le Téméraire. Rien de plus faux. Il est triste de constater combien les historiens suisses, même modernes, ont laissé dans l'ombre la grande part que les milices de l'Evêché avaient prise dans ces guerres aux côtés des Suisses. Fidèle à ces alliances avec les cantons, l'évêque de Bâle mit sur pied des hommes d'armes choisis, et il prit dans la mesure de ses forces, une part sensible à la glorieuse campagne qui commence par la prise d'Héricourt et se termine à Morat et à Nancy.

Dans les rangs du comte Oswald de Thierstein, se trouvait un vaillant chevalier, c'était Weltin de Neuenstein, près de Laufon, qui commandait les troupes des seigneuries de Laufon et de Zwingen. Il assista à la bataille de Grandson.

Avant le combat, les chefs confédérés et ceux de leurs alliés lorrains et de l'Evêché de Bâle tinrent un conseil de guerre pour fixer le plan d'attaque. Les délibérations furent longues et pénibles. Les grands chefs ne pouvaient s'entendre et après de longues discussions sans résultat pratique, ils allaient se séparer quand Oswald Thierstein proposa à ces vaillants capitaines de consulter un vieux guerrier, très expert dans l'art militaire et qui, en maintes circonstances, avait donné des preuves de ses talents. Ce guerrier était le seigneur Weltin de Neuenstein, sous-lieutenant. La proposition fut acceptée. Alors le vieux Weltin traça avec de la craie, sur la table qu'entouraient les chefs des Confédérés un plan de bataille et l'expliqua si bien que tous furent émerveillés et l'adoptèrent immédiatement.

On sait que ce plan d'attaque a réussi et si l'armée des Suisses et de leurs Alliés a gagné la bataille de Grandson, elle le doit autant au savant plan de Weltin de Neuenstein qu'à la bravoure de ses chefs et de ses soldats.

Ce plan d'attaque de Grandson, dû au génie guerrier d'un Jurasien, est encore de nos jours considéré comme un chef-d'œuvre.

La mort de Charles le Téméraire mit fin aux guerres de Bourgogne. Elle fut suivie par un traité conclu à Zurich, le 28 mai 1477. Il y fut

stipulé que le château et autres lieux occupés par les armées demeureraient entièrement et de plein droit aux Alliés. Ainsi l'évêque de Bâle retint les seigneuries de Blamont, Clémont, Pont-de-Roide, qu'il restitua à leurs anciens maîtres et reçut en échange les villages de Grandfontaine, Réclère et Damvant, qui appartenaient alors aux comtes de Neuchâtel en Bourgogne.

2^e Traité d'Alliance, 1484.

Le grand prince Jean de Venningen était mort le 20 décembre 1478. Son successeur, Gaspard ze Rhein, continuant la politique de son prédécesseur, s'empessa de rechercher l'alliance avec les dix cantons. Après de longues négociations, le 2^e traité d'alliance fut signé en 1484.

Dès ce moment, l'Evêché fut considéré comme l'un des membres de la Confédération des dix cantons à titre d'allié. Toutefois, les guerres de Souabe effacèrent peu à peu cette union. Au XVI^e siècle, les divisions confessionnelles qu'enfanta la Réforme refroidirent encore davantage ces liens. En 1557, l'évêque de Bâle Melchior de Liechtenfels, par l'entremise bienveillante de Soleure chercha à négocier une alliance avec les cinq cantons catholiques, mais il n'y parvint pas, et tous les efforts pour faire recevoir sa principauté dans l'alliance des Suisses échouèrent. Ce sera l'œuvre de son successeur, Christophe de Blarer. Ce prince chercha, mais inutilement, de renouveler les anciennes alliances. Ne pouvant faire admettre son Evêché comme allié perpétuel de toute la Confédération, il conclut une alliance séparée avec les sept cantons de Schwytz, Uri, Unterwald, Zoug, Lucerne, Fribourg et Soleure.

3^e Traité d'Alliance, 1579.

Appuyé par le nonce apostolique de Lucerne, Christophe de Blarer s'adressa en secret, aux sept cantons d'Uri, Schwytz, Zoug, Unterwald, Lucerne, Fribourg et Soleure et obtint d'eux la promesse d'une alliance qui devait lui assurer un puissant appui. Le prince se rendit lui-même à Lucerne et le 28 septembre 1579, le traité fut conclu et juré de part et d'autre dans la collégiale de St-Léger, en présence du Chapitre collégial, de tous les magistrats et d'une foule immense.

Trois mois après cette grande cérémonie, l'alliance fut jurée à Porrentruy. Voici en quels termes le secrétaire de la ville, témoin oculaire, relate la cérémonie de cette alliance :

« Item le lundy, 11 jour du mois de janvier, que fust le jour de l'arrivée desdicts députés. Se retrouvèrent du bon matin en ceste ville tous les subjects de sadicte Grâce de ceste chastellenie, garnis de leurs armes, lesquels furent départis et mis en ordre par les rues de ladicte ville, attendans que les trois neuves bandières que sa Grâce avait fait faire fussent délivrées et mises es-mains, a scavoir *une blanche avec*

une rouge crosse au milieu (1) a Pierra Castros de Vendelincourt, une aultre de rouge, jaulne et blanc a Gros Guenin, Gibotet voeble de Bure, et la tiers au fils au voeble de Réclère. Et ayant trouvés François Pererot de Courrenol, bandelier d'Ajoye avec la bandière du pahis, qui les attendoit en la place, furent tous lesdicts pahissans mis en ordre par Monsieur Petremand de Vendelincourt, escuyer, Nicolas Donnez du chevallier jadis de Grandvillers, et par Johan Rossel, bourgeois et conseiller de ce lieu, capitaine esleu pour la bourgeoisie et pahissans, puis feirent marcher lesdicts pahissans route la rondement et contre le haust de Cueve. Lesquelx tous sortis hors et après les suivaient les députés et esleus de ladicte bourgeoisie tant harquebuthiers que picquiers avec le panon de ladicte ville, conduicts et menés par le dict Jehan Rossel, vindrent treuver lesdicts pahissans es champs audessus de Rochedemair. Ou que sadicte Grâce, ses officiers avec noble grosse et apparente compagnie, tant de messieurs de chappitre et ses féodaulx, gentilhommes et aultres avec leurs serviteurs les attendoyent pour les veoir joindre ensemble en... de neufs hommes, pour estre tous mieulx trousés, ce que fust fait.

» Toutesfois tous les horkschitz de ladicte ville furent mis ensemble au front devant et de mesme aussi tous les piquiers de ladicte ville en après sans ce qu'ung seul du pahis fust entre eulx mis treuvé. Après lesquelx furent ordonnés lesdicts du pahis. Au millieu de toute la bande estoyent les cinq bandières avant dites, scavoir celle de chappitre questait la rouge crosse de Basle, à la main droite, le panon de ladicte ville que pourtait Nicolas Lhoste, conseiller, au plus près celle dudict pahis d'Ajoye que pourtoit le dict bandelier Pererot en après, et les deux aultres deulx étoyent à la main senestre. Estant celle de la dicte ville bien garnie et gardée de bon nombre de bourgeois, en bon équipaige tant d'arnois entiers, cothes de mailles avec schlachtschwert que aultrement.

» En telle ordonnance furent rencontrés entre les trois fins de Alle, Courgenay et Courrenol lesdicts députés desdicts sept cantons, leurs serviteurs et plusieurs aultres sieurs tant féodaulx de mondict Seigneur que aultres, que furent tous bien gentiment reçu et salué par les harquebuthiers de ladicte ville, avec telle ordre et dextérité quil n'y manqua rien. Pour retournés au lieu ou lon sestoit joint, lesdicts bourgeois se séparèrent avec le panon, affin de tous premier rentrer en ladicte ville. Partie desquelx pahissans suivirent, aultre partie congédiés s'en retournèrent en leurs maisons.

» Quant à l'artillerie de la ville, Dieu scait comme elle fust bien maniée et conduite et combien il cousta de pouldre a la ville. Parquoy audict jour que au jour suivant mesdicts sieurs des Conseils, plusieurs bourgeois, tous pfeiffers, tamboureniers et aultres ayant charge furent

(1) On voit par ces lignes que le drapeau de la Principauté était „ d'argent à la crosse de Bâle de gueules „ et que ce sont bien les armoiries du Jura.

sopper et disner en la maison de céans, ou que notables personnaiges des villes circonvoisines et aultres furent invités, dont fust sostenus en tout, sic XXXIII, livres, I sol, IX deniers. » (1)

La cérémonie de la prestation du serment entre les cantons de Lucerne, Schwytz, Unterwalden, Zoug, Fribourg, Soleure et l'Evêché de Bâle eut lieu avec beaucoup de solennité dans l'Eglise de St-Pierre à Porrentruy, le 12 janvier 1580. Uri seul n'y prit point part. L'évêque de Bâle et les députés des Etats de la Principauté jurèrent sur les Evangiles placés sur le grand autel, d'être fidèles alliés des Suisses; à leur tour, les députés des cantons promirent de remplir en tous points les articles du traité de Lucerne. Le *Te Deum* termina cette cérémonie qui mettait le sceau à cette précieuse alliance. Le canton d'Uri, qui d'abord avait refusé d'entrer dans cette alliance, y adhéra quelques mois plus tard, sur les pressantes recommandations du nonce apostolique de Lucerne au nom du pape.

Un brave bourgeois de Delémont, Pétermann Cuenin, dans son journal de 1575 à 1610, au sujet de cette alliance, fait cette remarque :

« Notre prince devint suisse et ses sujets aussi; et devant nous étions *landsknect*. »

Cette alliance avec les sept cantons fut faite avec tant de célérité et en si grand secret, qu'elle ne fut connue qu'après les grandes cérémonies de Porrentruy. Des réclamations se firent jour de toutes parts. A la diète de Baden, qui se réunit quelques semaines après la conclusion de l'alliance, les cantons de Berne, Zurich, Bâle et Schaffhouse demandèrent communication des articles du traité. Ils s'élevèrent énergiquement contre la réception d'un prince étranger dans la Confédération, même à titre d'allié. Les députés des sept cantons répondirent qu'ils pouvaient rendre compte de l'alliance devant Dieu et devant les hommes, mais qu'avant de communiquer le traité conclu avec la Principauté de Bâle, ils devaient consulter leurs gouvernements. L'incident n'eut pas de suite et l'Evêché de Bâle continua à demeurer l'allié des sept cantons et même, en 1676, les cantons protestants furent d'accord pour comprendre l'Evêché de Bâle dans la neutralité helvétique jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

En même temps, le duc Ferdinand d'Autriche et l'Empereur, mécontents de voir un prince d'Empire conclure un traité d'alliance avec des républicains, demandèrent au prince-évêque de Bâle les raisons de son traité avec les cantons suisses. Christophe de Blarer sut habilement se justifier et resta assuré de l'alliance et de la protection des cantons suisses.

Fidèles à leurs engagements, les sept cantons prêtèrent leur secours au prince-évêque de Bâle chaque fois que les circonstances l'exigeaient. Il fut ensuite convenu que les sept cantons entretiendraient une garde perpétuelle de 6 hommes par canton au château de Porrentruy. Cette

(1) Actes de l'Emulation, 1858, p. 171.

garde venait renforcer celle du pays et était un garant de l'alliance conclue.

Quatre ans après la signature du traité d'alliance, les deux parties réglèrent d'un commun accord, par écrit, la situation de cette garde au château princier. En voici la teneur que l'on retrouve aux archives de Delémont :

Le serment que doivent prêter les soldats suisses de la garnison de Porrentruy par acte de l'an 1583.

Ils jurent d'être fidèles à Son Altesse, d'avancer le bien de l'Evêché et de détourner le mal. D'être obéissants au Grand Maître ou son lieutenant. Outre ces points généraux il y a encore :

1. Qu'ils auront la garde de la personne de Son Altesse à l'intérieur et hors du château de Porrentruy, qu'ils l'accompagneront où ils seront commandés, et dans les dangers exposeront vie et mort pour son service.
2. Qu'ils seront fidèles et diligents pour faire la garde suivant le commandement de M. le Grand Maître.
3. Qu'ils feront la garde en hiver comme en été.
4. Que s'ils voient ou apprennent quelques choses qui soient contraires à l'intérêt du Prince, ils en avertiront où il s'affiert ou donneront le signal.
5. Ils se trouveront à la Porte ouvrante pour la garder jusqu'à ce qu'elle soit fermée.
6. Les caporaux feront la visite toutes les heures pour voir si la garde fait son devoir.
7. Ne sortiront pas du château sans la permission du Grand Maître.
8. Ne pourront faire leur garde par des étrangers.
9. Rapporтерont tout ce qu'ils auront vu ou entendu au Grand Maître et s'il est nécessaire à Son Altesse elle-même.
10. Ne commenceront de disputes ou de bâteries dans le château.
11. Si l'un ou l'autre veut demander son congé il pourra le faire, mais un mois avant de sortir de service.

4^e Traité d'Alliance, 1610.

Le prince-évêque Christophe de Blarer fut enlevé par la mort à l'amour et à la vénération des peuples de la Principauté le 18 avril 1608. Il avait 66 ans d'âge et 33 d'épiscopat. Un mois à peine après la mort de ce grand prince, les chanoines électeurs, réunis à St-Ursanne, choisirent pour prince-évêque, le neveu de Christophe de Blarer, Guillaume Rinck de Baldenstein, âgé de 42 ans, grand doyen du Chapitre cathédral et issu d'une famille originaire des Grisons.

Le nouveau prince fut sacré dans l'église des Jésuites, le 12 juillet 1609, par le nonce du Pape, Ladislav Ab Aquino, évêque de Venafro. L'année suivante, le prince, d'accord avec les députés de ses Etats, renouvela l'alliance conclue par son oncle Christophe de Blarer avec les

sept cantons catholiques. Les députés arrivèrent à Porrentruy le 5 juin 1610, avec leur suite, environ 75 personnes, où ils furent reçus en grande pompe par toute la bourgeoisie en armes et par la cavalerie d'Ajoie. Le 6, eut lieu dans l'Eglise des Jésuites, la cérémonie solennelle de la prestation du serment en présence du prince et de toute sa Cour, des grands chanoines de la cathédrale de Bâle, des députés des Etats au complet et d'une foule innombrable. Le traité fut signé devant le grand autel, sur 8 parchemins scelés des sceaux des 7 cantons et de celui de de la Principauté. Cette mémorable cérémonie fut suivie du *Te Deum* et des détonations de l'artillerie du château et de la ville. Le 8 juin, les députés des cantons arrivaient à Delémont où ils furent reçus magnifiquement par la bourgeoisie et les paysans de la Vallée en armes, rangés dans la grande rue. Le Magistrat leur offrit un grand banquet à la maison de ville pendant lequel les canons de la ville firent plusieurs décharges. Comblés des bénédictions de tout le peuple, les députés suisses reprirent le chemin de leurs cantons, le 9 Juin, accompagnés par la cavalerie de la ville et le Magistrat, jusqu'aux confins de la Prévôté de Moutier.

Guillaume Rinck de Baldenstein mourut le 23 octobre 1628, à 62 ans, ayant été prince-évêque de Bâle pendant 20 ans.

L'élection de son successeur eut lieu à Delémont dans l'église de St-Marcel le 27 novembre 1628, en présence du nonce de Lucerne, Ciriacus Roccius, archevêque de Patras, du suffragant, l'évêque Jean-Bernard d'Angeloch, et des abbés de Lucelle et de Bellelay, Laurent Lorillard et David Juillerat. L'élu, Jean Henri d'Ostein, fut sacré le 25 novembre 1629, dans l'église des Jésuites. Il avait 49 ans.

Le règne du nouveau prince fut entièrement absorbé par les inquiétudes et les cruelles préoccupations de la néfaste guerre de Trente ans qui couvrit tout l'Evêché de ruines et de désastres pendant 20 ans. De nos jours encore le peuple parle avec horreurs de cette triste époque et n'a pas oublié « les Suèdes » et leurs cruautés. Au milieu de ces tristes circonstances le prince ne cessa de tourner ses regards vers les cantons suisses et d'implorer leurs secours. La guerre sévissait avec fureur en Allemagne. Comme prince de l'empire, l'évêque de Bâle devait en temps de guerre, contribuer soit par des troupes, soit par des contributions aux frais de la campagne. En 1629, l'Evêché fut taxé pour 4000 florins. Les Etats de l'Evêché, réunis à Porrentruy, répartirent cette somme sur tout le pays. Pour la sûreté de la Principauté, les députés levèrent trois compagnies des troupes du pays, aux frais des communes. Comme les hostilités se rapprochaient de la Principauté, on leva de nouvelles troupes pour garder les frontières. On institua un corps d'espions pour avoir des nouvelles certaines. Des soldats furent placés aux Rangiers, à Pleigne, à Bourrignon, à Bavelier, à Roggenbourg et au poste fortifié de Morepond, près de Delémont. Toutes ces troupes furent fournies par la ville et Vallée de Delémont. Voyant l'im-

minence du danger les députés des Etats réclamèrent le renouvellement de l'alliance avec les sept cantons suisses.

5^e Traité d'Alliance, 1632.

C'est à Delémont, dans l'église de St-Marcel, qu'eut lieu la cérémonie du renouvellement du 5^e Traité d'alliance, entre l'Evêché de Bâle et es sept cantons catholiques, le 28 septembre 1632.

Afin de donner à cette grande cérémonie le plus d'éclat possible, le Magistrat de Delémont avait fait placer 15 mousquetaires à chacune des portes de la ville. Cette garde devait se renouveler pendant tout le temps que les seigneurs des cantons seraient en ville. Afin de soulager la Bourgeoisie, le Conseil commanda une compagnie de 160 mousquetaires pris dans les villages de la Vallée. La ville eut pour sa part tous les frais de l'artillerie.

Pendant les huit jours que les délégués des cantons passèrent à Delémont, il fut défendu à toute personne de se trouver dans la rue après les *Ave Maria*, à moins que la nécessité ne l'exigeât; dans ce cas on devait se munir d'une lanterne.

Il fut défendu aux femmes et aux enfants de se trouver dans la rue à l'arrivée des seigneurs des cantons afin que la cavalerie puisse se déployer sans causer de malheur.

L'alliance fut jurée dans l'église de St-Marcel et comme on craignait l'invasion suédoise, il fut décidé que la ville aurait la garde des principaux passages avec la participation des Soleurois. La Bourgeoisie se hâta de commander à Bâle du plomb, de la mèche et ordre fut donné à tout bourgeois d'être prêt avec ses armes.

Deux mois plus tard l'Evêché était fortement menacé. Comme l'ennemi se rapprochait et qu'on craignait une surprise de nuit « par une course de cavalerie » le Conseil de Delémont prit les résolutions suivantes :

1. Qu'on fasse immédiatement des barricades devant chaque porte de la ville et que ces portes soient toujours fermées.
2. Il est défendu à qui que ce soit d'entrer en ville pendant la nuit.
3. Si un étranger se présente à une porte avec une missive, le portier descendra un fil de fer pour attirer la lettre, sans laisser entrer le porteur de la missive.
4. Chaque bourgeois reçoit l'ordre de se munir de plomb et de poudre. Chaque mousquetaire doit avoir 12 balles sur lui.
5. On désigne à chaque bourgeois et habitant l'endroit où il doit se tenir armé, soit sur les murailles de la ville, soit ailleurs.
6. Des sentinelles seront placées sur Repet et près de la chapelle du Vorbourg, où l'on mit un canon afin de pouvoir avertir les paysans des environs de venir au secours de la garde.
7. Le Conseil demande au prince 300 livres de fer pour les fortifications de la Porte Monsieur.

8. Toutes les nuits les ponts levés seront levés.
9. Tous les domestiques recevront l'ordre de se présenter à l'hôtel de ville pour être incorporés dans la garde. Ceux qui ne se présenteront pas seront bannis.
10. Les bourgeois et habitants qui ne feront pas strictement tout leur devoir quand ils seront appelés pour la garde, seront punis chaque fois d'une amende de 15 sols.

Cependant l'ennemi avait envahi l'Alsace. Ferrette, Altkirch, tombaient aux mains des soldats, l'armée suédoise touchait aux frontières de l'Evêché. Voyant l'imminence du danger, le prince Jean-Henri d'Ostein réclame l'assistance des cantons suisses avec lesquels il avait renouvelé l'alliance l'année précédente. Les cantons lui envoient 4 députés pour lui prêter main forte et si c'est nécessaire, placer la Principauté sous la protection helvétique. Le prince les envoie au rhingrave Othon et au maréchal Horn pour intercéder en faveur du prince et obtenir la sauvegarde de la Principauté. Les chefs suédois les accueillent favorablement et leur donnent l'assurance que l'Evêché sera préservé, mais ce ne fut que pour une courte durée.

Le prince, qui s'était retiré à Delémont où il se croyait en sûreté, pria les députés des cantons, ses alliés, d'intercéder auprès du roi de France, pour arrêter les vexations continuelles des Suédois. Le roi écrivit aux chefs suédois, en février 1633, qu'en considération de la demande des cantons suisses, ses amis et alliés, ils devaient exempter le prince-évêque de Bâle et les terres de son Evêché de toutes dévastations, contributions, impositions, exactions pendant les cantonnements et séjours des troupes, ainsi que d'autres charges semblables.

Jean-Henri d'Ostein s'était rendu lui-même à Lucerne pour conférer avec ses alliés des sept cantons sur les moyens à prendre pour préserver l'Evêché des occupations ennemies. En partant, il avait donné l'ordre de mobiliser tous les hommes en état de porter les armes et les avait placés sous le commandement du capitaine Jean-Adolphe Raso. Ces troupes devaient garder les frontières et les principaux passages. Ce capitaine s'attira bien vite l'animosité des soldats, par sa dureté et son intolérable sévérité. Les soldats de l'Evêché, peu exercés, n'ayant qu'une instruction militaire sommaire, ne s'habituèrent pas à la discipline des armées régulières. Ce capitaine cruel frappa à coups de bâton ses soldats, sujets libres et cependant de bonne volonté. Ils finirent par se soulever contre leur capitaine et lui opposèrent une vive résistance. Les amendes, la prison finirent par avoir raison de la sédition, mais Raso fut censuré par le prince et destitué pour cause de ses violentes rigueurs envers des hommes qui n'étaient point formés à la discipline des armées.

En 1641, le bruit se répandit que les Bourguignons envahissaient l'Evêché. Par mesure de précaution le Magistrat de Delémont, imitant celui de Porrentruy, ordonne à tous les bourgeois de se munir d'armes et de poudre.

Jean-Henri d'Ostein, étant de retour de Lucerne, fait connaître au Conseil de Delémont, le 10 octobre 1641, qu'il avait signé une convention avec les sept cantons alliés. Ceux-ci devaient envoyer dans l'Evêché une sauvegarde sous le commandement de Von Arx de Soleure. Le Conseil devait s'entendre avec lui pour savoir combien de soldats suisses seraient nécessaires pour la garde de la ville. Le Magistrat trouva que 4 soldats par canton suffiraient avec les bourgeois armés pour la sauvegarde de la ville, d'autant plus que les deux casernes de la ville étaient en mauvais état.

Le prince autorisait le Magistrat à cantonner les soldats suisses dans son château, mais le commissaire Daller serait logé chez M. de Vorbourg, prévôt du Chapitre de Moutier-Grandval. Dans ce cas, la ville ferait des réparations dans cette maison selon les exigences.

La garde des frontières et des principaux passages sera confiée aux soldats du pays, de préférence aux volontaires. Pour que le lieutenant puisse plus facilement se déplacer, la ville lui fournira un bon cheval en attendant qu'il puisse s'en procurer un lui-même.

Les troupes des cantons étant arrivées, leur commandant Von Arx demanda au Magistrat quels seraient ses appointements. On lui promit 34 livres en argent, le bois de chauffage, la chandelle et le sel. Pour le reste, la ville traitera avec lui, parce que cette question concerne tout le pays et non seulement la ville.

Le commandant Von Arx, le 7 novembre 1641, demanda au Conseil un cheval pour sa femme qui doit retourner à Soleure. Le Conseil lui en fournit un aux frais de la Bourgeoisie.

Le 21 janvier 1642, le Conseil de Delémont apprit que des cavaliers français avaient envahi le Val de Laufon et que la Vallée était menacée d'une invasion de Bourguignons. Aussitôt il donna l'ordre aux bourgeois et aux soldats suisses de faire bonne garde, de ne laisser qu'une seule porte ouverte, celle des Moulins, de la mieux fortifier. Il désigna 10 soldats pour accompagner le commissaire Daller chaque fois qu'il devrait se rendre aux forges de Courrendlin ou d'Undervelier. (1)

Henri d'Ostein s'était établi à Delémont d'où il surveillait la défense de ses Etats, mais obligé de fuir sans cesse devant les troupes ennemies qui occupaient le pays entier, il ne cessa d'errer dans quelques-uns de ses châteaux, à Bechbourg, à Dornach, à Birseck, pour revenir à Delémont. Pendant seize ans les bataillons français, suédois, hongrois, impériaux, écrasaient la Principauté et la couvraient de ruines et de misère.

Jean-Henri n'avait cessé d'élever la voix en faveur de ses peuples ; il avait multiplié ses appels auprès des cantons suisses qui lui prêtèrent plutôt un appui moral et lui servirent d'ambassadeurs. Toujours il faisait entendre la voix de la justice et du droit. Toutes ses réclamations, appuyées par les cantons alliés, furent inutiles. Il mourut sans pouvoir

(1) Protocole du Conseil de Delémont.

saluer la paix qui allait rendre la liberté aux Etats des évêques de Bâle. Sa mort survint, à Delémont, le 26 novembre 1646. Il était âgé de 67 ans.

Pendant trois jours on cacha la mort du prince, afin de permettre aux grands chanoines électeurs de se réunir pour lui donner un successeur. Le 29 novembre 1646, ils élurent, au couvent de Beinwil, un des leurs, Béat. Albert de Ramstein, qui se fit sacrer dans l'église de Delémont le 4 mai 1651, puis retourna à Porrentruy avec toute sa cour.

Le projet de conclure une alliance perpétuelle avec les 13 cantons fut repris à l'Assemblée des Etats qui eut lieu à Delémont, le 5 septembre 1650. Le prince avait donné connaissance à l'Assemblée d'une alliance qu'on lui proposait de contracter avec les princes de l'Empire, alliance décidée à la diète de Worms.

A l'Assemblée des Etats de la Principauté, les députés de l'Etat ecclésiastique et celui de la noblesse s'en remirent à la sagesse et à la prudence du prince. Le Tiers-Etat, villes et bailliages, défendit avec énergie le projet d'alliance suisse, et décida qu'il serait infiniment plus avantageux pour l'Evêché de rechercher une alliance étroite et perpétuelle avec les 13 cantons. « Ceux-ci étant plus rapprochés et touchant les frontières de l'Evêché seraient plus aptes à défendre le pays que les princes allemands trop éloignés. »

Les démarches faites pour arriver à un aussi grand résultat échouèrent pour être reprises en 1652.

Albert de Ramstein mourut le 25 août 1651.

L'élection de son successeur eut lieu à Delémont le 18 septembre 1651. Les électeurs appelèrent au trône de la Principauté Jean-François de Schönau, prévôt de la cathédrale de Bâle. Il fut sacré seulement deux ans après son élection dans l'église des Jésuites à Porrentruy.

En janvier 1652, les troupes de Lorraine s'étaient approchées des frontières de l'Evêché et avaient pris quartiers en Alsace. Craignant pour Porrentruy et l'Ajoie, Jean-François de Schönau jugea bon de renforcer la garnison suisse au château et de placer des troupes aux principaux passages de Delémont, de la Montagne et du Laufonnais. Il avait levé un certain nombre de soldats et demandé du secours à Bienne et à Neuveville.

Le 1^{er} février, 125 hommes de Bienne avec leur bannière, commandés par Schol, secrétaire de cette ville et son gendre, le lieutenant Willebach, et 75 hommes de la Neuveville avec leur bannière, commandés par Crette, arrivèrent à Porrentruy, pour renforcer la garnison.

Le 28 février, 100 hommes de Bienne, commandés par Tellung et le lieutenant Monnin, 40 hommes de la Neuveville, commandés par Bellgean, 40 des Franches-Montagnes, sous les ordres du jeune de Grandvillers et 60 soldats de la Prévôté de Moutier, commandés par un simple sergent, vinrent augmenter la force armée du prince. Tous ces soldats étaient obligés de servir aux frais de leurs communautés, sauf les Montagnards qui recevaient du château le pain de munition.

Les sept cantons, qui entretenaient au château 15 hommes par canton ainsi qu'à St-Ursanne, avaient fait au prince l'office d'en fournir davantage, si les besoins s'en faisaient sentir.

Le 4 mars on répandit tout à coup le bruit que le général français Rocs, logé à Einsisheim, avait envoyé 100 cavaliers rançonner les villages de Cœuve, de Damphreux, de Lugnez et de Beurnevésin. L'alarme fut aussitôt donnée au Château par trois coups de canon. De suite, tous les soldats de la garnison, les Suisses comme ceux de Bienne et de la Neuveville, avec les bourgeois armés, partirent pour chasser les voleurs. On reconnut bien vite que c'était une fausse nouvelle.

Le prince, pour la grande sûreté du pays, pour empêcher toute surprise, commanda aux soldats du pays, renforcés par 50 soldats suisses de la garnison du château d'occuper Beurnevésin, Bonfol et Damphreux. Le château de Milandre reçut également des soldats avec ordre de donner le signal en cas d'approche de l'ennemi par une décharge d'une double hocque. Jean-François de Schönau prévoyant qu'il lui serait difficile de de préserver ses Etats d'une invasion étrangère et comprenant le grand bien qu'il en résulterait pour son Evêché si celui-ci était enfin compris dans la Confédération des XII cantons, reprit le projet de contracter une alliance perpétuelle avec les XII cantons et de faire admettre la Principauté comme 14^e canton.

A cet effet, il convoqua l'Assemblée des Etats pour consulter les députés.

Les villes et bailliages exigèrent tout d'abord que les députés de Bienne, de la Neuveville, de l'Erguel et l'Abbé de Bellelay, soient convoqués, vu qu'il s'agissait de la conservation de tout l'Evêché, et rédigèrent certains articles qui devaient y être discutés :

1. L'entretien de la garnison de Porrentruy.
2. La nécessité de mettre une garnison au château de Pfeffingen pour préserver les bailliages allemands d'une surprise.
3. De nommer un certain nombre d'officiers choisis dans tous les Etats de l'Evêché, afin qu'ils soient prêts à toute heure.
4. Comme l'Evêché est entouré d'ennemis, et qu'il n'a pas la force nécessaire pour se défendre, il est à propos et nécessaire de contracter une alliance avec les XII cantons suisses, sans préjudice des régalias de l'Empire, tout en donnant connaissance à l'empereur de la situation écartée de la Principauté qui ne reçoit aucun secours de l'empire.
5. Si possible procurer à l'Evêché l'avantage d'être reçu dans la Confédération suisse et former le 14^e canton. (1)

Le 26 septembre 1652, tous les Etats de l'Evêché étaient réunis en Assemblée générale au Château de Delémont. Les députés prirent les résolutions suivantes :

(1) Archives de Delémont, tiroir o. p. q.

1. On fera la répartition de 1000 et de 100 cavaliers que l'Evêché doit fournir aux cantons en vertu de l'alliance séparée.
2. La mauvaise rape ou impôt sur le vin ne sera employée que pour la subsistance de ces troupes.
3. En cas d'attaque et de nécessité, tous les hommes aptes au service de la Principauté seront mobilisés et astreints de servir avec leurs armes.
4. On établira des magasins de vivres, de grains, de paille, de foin, etc, pour le profit général.
5. La contribution en argent sera de 5000 livres, payable à chaque quatre temps et 3000 livres pour les vivres.
6. On fera un recensement général de tous les hommes en état de porter les armes afin que chaque Etat de la Principauté sache le contingent qu'il doit fournir.
7. On établira un impôt de guerre général de 14,000 livres. L'Etat ecclésiastique fournira pour sa part 1000 livres de contribution, plus 3000 livres pour la chancellerie de l'Empire et pour le renouvellement de l'alliance avec les cantons suisses, il paiera 428 livres, 10 batz et 6 deniers.
8. On fera dans chaque bailliage le recensement exact de tous les biens des bourgeois, des habitants et du clergé, afin d'établir l'impôt de guerre.

L'Assemblée reconnut qu'il serait très avantageux de renouveler l'alliance avec les Suisses et de faire toutes les démarches possibles pour faire recevoir l'Evêché comme 14^e canton.

A l'article 6 des résolutions de l'Assemblée, on lit :

« L'on ne trouve pas à propos de faire alliance avec les princes d'Allemagne singulièrement du Cercle du Rhin étant trop esloigné et ne pouvant pas être secouru en cas de besoing, le Rhin empêchant d'un costé et l'Alsace tenue par les Français de l'autre. Un iceul estant les premiers aux coups, si on les debvait secourir, nous serions fouléz extrêmement en frais. Au contraire si on se sert de l'Alliance avec les cantons, dans une nuit iceuls estant à la main, on peut avoir du secours sans qu'on y puisse prendre garde ou mettre empêchement, joint que la république des cantons n'est subject à tant de changement ou mesintelligences comme chez les princes d'Allemagne, tant à raison des successions, alliances et mariages, etc... (1) »

L'Assemblée avait manifesté vivement de son désir de contracter une alliance perpétuelle avec les Suisses et de faire de l'Evêché le 14^e canton.

Le prince ne perdit pas de temps, il se hâta de déléguer son suffragant, Thomas Henrici, évêque de Chrysopolis, avec quelques députés des Etats, à Lucerne et son chancelier à Baden, à la diète suisse pour

(1) Archives de Delémont.

contracter une alliance perpétuelle avec les XIII cantons et leurs alliés. L'accueil fut excellent. Mais avant de discuter sérieusement des propositions de l'assemblée des Etats de l'Evêché, la diète décida de suite l'envoi de 500 soldats de tous les cantons pour garder les frontières de la Principauté. La diète jugea à propos de renvoyer à plus tard la demande des Etats de l'Evêché, de rattacher la Principauté à la Suisse comme 14^e canton. Une alliance défensive fut d'abord contractée pour cinq ans, en attendant que la question de l'entrée définitive de l'Evêché dans le Corps helvétique fut tranchée.

Les soldats suisses ne tardèrent pas à faire leur entrée dans l'Evêché où ils furent reçus en libérateurs. Les milices de Lucerne, Schwytz, Uri, Unterwald et Zug arrivèrent à Delémont le 12 avril 1653. Après un repos d'un jour, ils furent dirigés à la frontière vers Bourrignon, Pleigne, Löwenbourg, Roggenbourg. Les Soleurois furent envoyés dans le Lau-fonnais; les Fribourgeois à Porrentruy et à St-Ursanne. Puis ce fut le tour des soldats de tous les autres cantons répartis dans tout l'Evêché pour renforcer les troupes de la Principauté.

Les Etats de l'Evêché, de nouveau réunis à Delémont, votèrent une somme de 9000 florins pour la défense du pays, 3000 florins pour un magasin central de grains, 6000 florins pour payer les frais du renouvellement de l'alliance avec la Suisse et 5000 florins pour l'imprévu. Ces impôts de guerre furent répartis aussi équitablement que possible entre toutes les communautés et corporations de toute la Principauté.

Les XIII cantons avaient fourni au prince 500 hommes pour border les lisières de la Suisse et garantir par ce moyen leurs frontières et leurs Alliés, parmi lesquels ils comprenaient l'Evêché de Bâle tout entier. L'arrivée des troupes de la Confédération fournit à un brave bourgeois de Delémont la pensée de consigner dans un petit cahier, déposé aux Archives de cette ville, la réception de ces secours :

» Primo le grand vendredi, 29 de mars, Monsieur le capitaine Teillon est arrivé ici vers le 11 heures du matin avec 140 hommes de la bandière de Bienne, dont 40 furent envoyés à Laufon avec un sergent. Avant leur départ, on donna à chaque homme à la maison de ville, un demi pot de vin, un pain de 2 ³/₄ de livre et un lopin de fromage. Le restant soit 100 hommes, furent logés chez les bourgeois qui les hébergèrent selon leurs moyens.

» Le lendemain 12 mars, 25 hommes de Bienne arrivèrent avec un sergent qui demeurèrent en ville. Les soldats des villages, commandés par le lieutenant Monnin de Bienne, furent envoyés pour garder les passages de Bourrignon, Roggenbourg et Bavelier. Les 25 hommes de Bienne et les soldats de la Prévôté sous les Roches, avec les bourgeois montèrent la garde toutes les 3^e nuits.

» Le mercredi de Pâques, tous les paysans, qui n'étaient pas de garde, furent convoqués par le Châtelain, en la Franche Courtine, pour prêter serment, à doigt levé, de tenir bon par ensemble, de ne point

quitter le poste et de faire tout leur possible pour la défense de la patrie.

» En après étant M. le lieutenant venu sur la maison de ville, lui et le Magistrat prestèrent le même serment. Cela fait, toute la compagnie étant introduite, et après avoir été admonestée, firent de même le serment à doigt levé.

» Le samedi, 6 avril, le prince envoya ici 5 hommes du canton de Fribourg, qui étaient de bonne maison, entre autres le fils du Faner qui est lieutenant, lesquels furent 3 logés au Cheval blanc, lesquels on solderait. Lesquels dirent que le prince était informé qu'il arriverait encore 75 hommes, outre ceux de Soleure, qui étaient déjà destinés pour les bailliages allemands, savoir 15 de Lucerne, 15 de Schwytz, autant d'Unterwald et 15 de Zoug.

» Ceux de Fribourg reçurent l'ordre de se rendre à St-Ursanne, jeudi, avec cantonnement. On leur donna un ducat, avec promesse qu'ils seraient bien reçus.

» Le même jour 15 hommes d'Uri arrivèrent sous la conduite d'un capitaine, gentilhomme de la maison des Berlinger, auxquels on donna un pinte de vin à chacun, après qu'ils eurent tiré leurs billets, préparés par ces Messieurs du Magistrat. Ils furent octroyés, chacun par mois de 5 livres de suisse, soit 9 livres, 7 sols, 6 deniers, sans le service.

» Le 15 mars on a donné au commandant 5 1/2 de poudre pour ses soldats.

» Joseph Methé a reçu la mission de leur procurer le vin.

» Vicquat pour la chair.

» G. Hennet pour le pain.

» Le 14 avril arriva ici le lieutenant Monnin, de dessus les passages, qui dîna avec le capitaine d'Uri, le lieutenant Metzker et le sergent de Bienne à la Couronne, le lieutenant Maillot et le secrétaire du Conseil leur tinrent compagnie.

» Le 9 avril on donna un boire aux soldats de Fribourg, 6 livres, 7 sols.

» Le 12 avril, le capitaine d'Uri et le Wachmeister de Bienne eurent à la maison de ville 5 pots de vin et du pain.

» Le 20 avril, étant arrivé ici de retour du côté des passages et de Zwingen, 48 hommes, on leur donna à chacun, à la maison de ville, un demi pot de vin, un pain de 2 1/2 livres, et le lieutenant Maillot les ayant remerciés, ils s'en allèrent. Quant aux autres qui étaient encore logés en ville, on leur donna à chacun un pot de vin, un pain et 1 1/2 livre de chair verte. Le même jour, le soir, M. le lieutenant Maillot, les maîtres bourgeois, Walter Wicquat et le secrétaire, invitèrent au nom de la ville les officiers, le lieutenant Monnin, le Wachmeister de Bienne, le sergent-major, qui était sur les passages, fils du Faner de Bienne et deux autres sergents, aux frais de la ville.

» Le 26, les dits officiers et soldats sont partis.

» Le même jour sont arrivés ici 15 hommes avec un oberstfurier

de la ville et canton de Lucerne. Et du canton d'Unterwald 18 hommes qu'on a logés chez les bourgeois, auxquels on a donné un demi pot de vin, un pain et une livre et demi de chair, puis le 23 sont partis du côté de Dornach.

» Le 21 avril 1652 est arrivé ici, de Porrentruy, M. le grand maire avec les députés des sept cantons catholiques, savoir: M. de Staal, M. Pheister. Ils sont allés contre Zwingen et Dornach pour attendre les 500 hommes des XIII cantons pour en faire un département.

» Le nombre de chaque canton des 500 est :

Zurich	80 soldats	Berne	120 soldats
Lucerne	50 »	Uri	20 »
Unterwald	20 »	Zoug	20 »
Fribourg	50 »	Glaris	30 »
Soleure	30 »	Appenzel	20 »
L'Abbé de St-Gall	20 »	Du pays du dit lieu	20 »

» Le 23 avril le capitaine d'Uri est parti avec ses gens. On leur a donné 5 livres. Le 23 aux soldats d'Uri et d'Unterwald, qui montaient la garde, ont reçu 2 1/2 livres de poudre et 10 toises de mèches.

» Le 25, encore 7 1/2 de poudre et 30 toises de mèches.

» Le 30 avril, les hommes de Lucerne et d'Unterwald partirent d'ici, le 1^{er} mai les soldats d'Uri firent de même.

» Le même jour on paya au sieur Hennet, des contributions, pour le logement de ces soldats, 117 livres, 15 sols.

» Le 30 avril, pour les soldats du louable canton d'Uri, on distribua au caporal Jean Friedrich, 38 livres bâloises, pour la solde des soldats et pour le capitaine d'Uri 5 livres. Au Wachmeister de Lucerne, Jacob Grülingen 30 livres. A Melchior Wirzt, officier d'Unterwald, pour 18 hommes, 37 livres, 10 sols ».

Pendant l'occupation des frontières de l'Evêché par les 500 soldats que les XIII cantons avaient fournis, le prince, d'accord avec les députés des Etats, faisait tous ses efforts pour faire admettre sa principauté dans l'alliance perpétuelle des cantons sans distinction de croyance et de la faire recevoir comme XIV^e canton. Les négociations durèrent pendant toute l'année 1654, sans amener un résultat favorable. Pour mieux appuyer sa demande et la faire valoir à la Diète de Baden, le prince fit ressortir que l'année précédente, en 1653, il avait prêté le secours de son armée à la ville de Bâle, pour comprimer une révolte des paysans. En effet le 5 juin 1653, une compagnie de cavalerie, sous la conduite du capitaine de la Brèche et 300 fantassins, commandés par Charles de Gléresse, s'étaient portés aux frontières de l'Evêché, prêts à appuyer les Bâlois, si besoin était. La présence des troupes de l'Evêché fit rentrer les rebelles dans leurs devoirs. Le 20 juin les soldats du prince furent congédiés.

Malgré le secours fourni aux Bâlois, le prince ne parvenait pas à

faire admettre sa principauté dans l'alliance perpétuelle des Suisses. Lucerne, Schwytz, Unterwald, Zoug, s'abstinrent et refusèrent même de prendre part aux pourparlers. Ces cantons préféraient conserver l'alliance séparée, l'alliance confessionnelle, qui leur procurait plus d'influence que l'alliance avec tous les cantons que désirait Jean-François de Schönau. Bâle, Schaffhouse, Appenzell, Uri, l'Abbé et la ville de St-Gall proposaient d'attendre la fin du Défensional. Berne surtout, qui étendait par des combourgeoisies sa puissante main sur quelques parties sud de l'Evêché, (Moutier, la Montagne de Diesse,) s'opposa également à l'admission de l'Evêché dans l'alliance des XIII cantons.

Soleure, dans toutes ces pénibles négociations, se montra toujours résolument aux côtés du prince. Il appuya de tout son pouvoir l'entrée de l'Evêché dans l'alliance perpétuelle. Cet Etat combattit l'esprit étroit, égoïste des autres cantons catholiques. Soleure avait un traité étroit de combourgeoisie avec le Chapitre de Moutier-Grandval, établi à Delémont en 1532 et avec l'abbaye souveraine de Bellelay et sa courtine, traité qui dura jusqu'à fin 1797. Esprit large et tolérant, Jean-François de Schönau désirait l'alliance avec tous les Etats confédérés quelle que fût leur croyance. C'était également le vœu des Assemblées des Etats de l'Evêché. Cet habile projet échoua, la plupart des cantons catholiques préféraient l'alliance séparée et confessionnelle qu'approuvait le Saint-Siège (1). Les cantons protestants comprenaient bien que l'Evêché était pour la Suisse une frontière naturelle, mais voyant le mécontentement des cantons catholiques et le refus de Berne, ils se découragèrent et ne montrèrent plus que peu d'ardeur à s'intéresser au sort de l'Evêché de Bâle.

Le prince avait vu juste et l'admission de l'Evêché dans l'alliance aurait probablement resserré les liens entre les cantons que divisaient les questions confessionnelles.

Jean-François, le 16 septembre 1655, ne pouvant faire mieux, renouvela les anciens traités conclus depuis tant d'années avec les sept cantons. C'est ainsi que la question confessionnelle fut cause que l'Evêché n'arriva pas à former le XIV^e canton selon les désirs si souvent exprimés dans les Assemblées des Etats de la Principauté. Tout ce que le prince put obtenir, c'est de le faire accepter dans le Défensional (2) et de faire recevoir l'Evêché, simplement, en 1676, dans la neutralité helvétique pour la partie sud, tout en demeurant l'allié des sept cantons pour la partie catholique.

6^e Traité d'Alliance, 17 octobre 1655.

N'ayant pu faire admettre son Evêché dans le Corps helvétique, à titre de XIV^e canton, le prince dut se contenter de renouveler l'alliance avec les sept cantons. Cette cérémonie se fit le 17 octobre 1655 à Porrentruy

(1) Sudan, p. 418.

(2) Hilty, Constitutions fédérales, p. 136.

en grande pompe. L'annaliste du collège de cette ville a eu soin, de nous conserver le récit des grandes fêtes qui eurent lieu à cette occasion :

» Le dimanche 17 octobre 1655, Son Altesse ayant fait amasser trois régiments d'infanterie composés chacun de 5 compagnies faisant en tout 3200 hommes et 4 compagnies de cavalerie, composés de 170 maîtres, sur la plaine entre Courgenais et la ville, sortit de son château avec la plus grande partie de la noblesse et vassaux de son Evêché pour aller voir la posture et l'ordre de ses bataillons d'Ajoie, auxquels vinrent se joindre les soldats de la Prévôté de St-Ursanne, commandés par le capitaine Bersuder. L'inspection faite, le prince retourna à sa résidence.

» Le lundi 18, après midi, le prince sortit de son château pour aller audevant de Messieurs les députés des sept cantons, envoyés pour renouveler l'alliance, avec un très bel ordre, accompagné de tous ses vassaux, de 6 pages, 6 laquais, 12 trompettes, 15 archers bourgeois de la ville, choisis pour ce sujet, tous habillés des livrées de Son Altesse, savoir de drap de couleur bleue les passements blanc et rouge, entremêlés et au milieu une tresse jaune et noir, faisant mener trois chevaux de main troussés de pareilles livrées, et un homme à cheval habillé de même ayant deux timbales devant soi. Et ayant abordé ces Messieurs les députés et salué, il leur présenta la collation qu'il avait fait conduire dehors près du Noirbois d'Alle et à cause du mauvais temps qui survint, n'y séjournèrent pas longtemps, mais prenant leur route contre la ville, alors qu'ils furent en la prairie derrière les Vauches, le canon du château commença de jouer et fut suivi de tous les canons de la ville.

» Entrant en ville, ils tirèrent le long de la grand'rue et sortirent par la Porte d'enson la ville, et ainsi qu'ils montaient, la bourgeoisie qui était en bataille devant la maison de ville avec un nouveau drapeau et 3 tambours, filèrent, montèrent au château pour border dès l'entrée jusqu'au corps de garde.

» Cependant Son Altesse arrivée à l'endroit de la Chaumont, l'on fit une 2^e décharge de canon dès le château et la ville et la 3^e lorsque Son Altesse fut descendue de cheval et que tout le monde fut retiré et logé dans les chambres. »

Le lendemain, les élèves du collège donnèrent une représentation dramatique en l'honneur des députés suisses. On représenta l'alliance de David et de Jonathas pour faire allusion à l'alliance qu'on allait renouveler. Pour honorer les cantons suisses et donner toute l'importance possible au traité, tous les grands chanoines de la cathédrale de Bâle, les abbés mitrés de Lucelle, Beinwyl et Bellelay, toute la noblesse de l'Evêché, les députés des Etats s'y trouvèrent avec toute la Cour. Les archers, les trompettes, l'infanterie et la cavalerie étaient de parade.

Le 20, le prince, accompagné de toute sa cour, se rendit à l'église des Pères Jésuites où il célébra l'office pontificalement en présence des députés suisses. L'office terminé, il exposa le Saint Sacrement, puis on apporta une table sur laquelle se trouvaient 8 parchemins scellés de

8 sceaux, contenant les articles, conditions et réserves de l'Alliance de la Principauté avec les sept cantons suisses. Le prince, entouré de trois prélats, mitrés et crosse en main, des hauts dignitaires de l'Evêché, des députés des Etats, prêta en langue allemande le serment d'observer tout le contenu des lettres d'alliance. Les députés suisses, tous à genoux et les doigts levés, firent le même serment. A ce moment, les canons du château et de la ville se firent entendre. L'infanterie fit également une décharge générale. Pendant le banquet qui suivit cette émouvante cérémonie, le canon ne cessa d'annoncer à tout le pays l'heureux événement. Le soir, feu d'artifice au château et sur les hauteurs de grands feux allumés par les paysans.

Les députés suisses prirent congé du prince le 22 octobre et s'en retournèrent accompagnés jusque derrière les Vauches par la bourgeoisie en armes avec le drapeau de la Principauté.

Une des clauses du traité qui venait d'être signé concernait l'appoint militaire que l'Evêché devait fournir aux cantons quand ceux-ci l'exigeraient. L'évêque de Bâle avait à fournir un bataillon de 1000 hommes et 100 cavaliers. Leur entretien était naturellement aux frais de la Principauté.

Quelques mois après le renouvellement de l'alliance, les Soleurois, au nom des sept cantons, réclamèrent l'exécution du traité et le secours armé qui leur était assuré en temps de guerre. C'était au temps de la première guerre de religion de Wilmergen. Les Bernois avaient été battus rudement le 23 janvier 1656. Les sept cantons, craignant l'armée bernoise qui menaçait de prendre une revanche sur les cantons voisins, se hâtèrent de demander le secours de l'évêque de Bâle. Le prince François de Schönau, fidèle à sa parole, se hâta d'envoyer à Soleure, le 9 février 1656, le contingent de soldats convenu. Ces troupes y demeurèrent jusqu'à la paix qui fut conclue à Baden. Le 12 mars, les soldats de l'Evêché rentrèrent à Porrentruy où ils furent licenciés.

Les archives de l'Evêché nous ont conservé les instructions que le prince avait données à ces soldats :

1656

INSTRUCTION

9 février *pour ceux qui seront envoyés à Soleure à pied et à cheval tant officiers que communs soldats.*

Premièrement ils auront soing de se recommander chaque jour à Dieu et demander sa sainte Bénédiction et assistance. Particulièrement où il y aura danger de l'ennemy et autant que possible, se munir de la confession et sainte communion a quoy les capitaines et autres officiers subalternes tiendront la main.

— Les capitaines ne s'absenteront pas de leurs compagnies, si ce n'est par maladie et indisposition de corps ou autres affaires pressantes, et ne laisseront seuls les soldats; et à l'encontre iceux selon la disci-

pline et coutume militaire obéiront à tous capitaines et officiers avec fidélité et bonne vigilance.

L'on suivra et accomplira diligemment ce que Messieurs, Avoyé et Conseil de Soleure, ou leurs hauts officiers de guerre en leur nom, ordonneront; toutefois l'on les prie autant qu'il sera possible, et l'estat de guerre le permettra, de ne point séparer les soldats d'une compagnie ains les laisser conjointement.

— De plus en cas l'on désire envoyer en parties ou ailleurs aucuns cavaliers, cela se fera par l'avis et prescion du Rittmestre, ou lieutenant et en suite l'on requerra Messieurs de Soleure de leur fournir gents qui sçachent les commodités et connaissent les lieux du païs.

Sur tout, l'on tiendra bonne discipline militaire, consistant particulièrement à moins tenir les soldats dans l'exercice et bon ordre en toutes occurences, chastier dehuement les délinquants et recompenser les vaillants; mais principalement à abolir et déffendre sérieusement les vols, larcins, yvrognerie et scandals.

— Tant les officiers et communs soldats se contenteront du solde et gage que Messieurs de Soleure ordonneront, que si toutefois aucuns pensaient avoir au contraire quelques griefs légitimes, ils les représenteront avant tout à Messieurs de Soleure ou selon l'exigence de fait à son Altesse, et cependant ne laisseront de s'acquitter fidèlement de leurs devoirs et services.

— En outre, dautant que l'on donnera aux officiers de l'argent hors du magasin pour soldoyer les soldats, autant leur en sera retenu et défalqué dans le payement des gages, pour en remplacer ledit magasin.

— Le Rittmestre et autres officiers inférieurs auront bon esgard que les cavaliers entretiennent leurs chevaux avec le fourrage et autres choses nécessaires sans en abuser affin que dans le besoing ils puissent rendre tant meilleur service.

— En cas toute fois dans le service de Soleure, le cheval d'un cavalier vint à être tué, ou perdu, ou un soldat tant à pied qu'à cheval blessé, l'on espère que Messieurs de Soleure remonteront ledit cavalier et fourniront au blessé bon entretient; mais si un venait à mourir qu'ils feront payer à ses héritiers, le solde dû au deffunt.

— Les officiers auront encore particulier esgard que les soldats ne despensent leurs soldes au jeu, ou inutilement. Et en toutes autres choses que Son Altesse leur pourra avoir en outre et débouche recommandé, ils l'accompliront obéissamment et aux occasions donneront avis de ce qui se passera et jugeront nécessaire. Le tout fidèlement et barat ny malangin.

En témoignage de quoy sa dite Altesse a souscript les présentes et fait apposer son sceau accoutumé.

Dans son chasteau de Pourrentruy, le 9^{me} fevrier an que present 1656. ⁽¹⁾

En même temps le châtelain de Delémont donne connaissance au Magistrat que la guerre avait éclaté entre les cantons catholiques et les cantons protestants, que le prince avait envoyé du secours à ses alliés des sept cantons, selon les traités d'alliance. Il ordonne ensuite de faire bonne garde, de pourvoir les bourgeois et les soldats de la Vallée, de munitions et de tout ce qui sera nécessaire en cas de danger. Le prince donne l'ordre à la ville de préparer des magasins de grains et de se tenir prêt à recevoir une garnison. Le Magistrat commande des soldats pour la garde des portes et des galeries et des charpentiers pour établir des retranchements autour des murailles. ⁽²⁾

Le 30 novembre 1656 mourait le prince-évêque, Jean-François de Schönau, ce grand ami des Suisses qui avait fait tant de démarches pour faire recevoir son Evêché dans l'alliance perpétuelle des Confédérés. Il n'avait que 37 ans et n'avait régné que 5 ans et 2 mois. Le châtelain de Delémont annonce, le 19 décembre 1656, que l'élection du nouveau prince aurait lieu à Delémont, qu'en conséquence le Magistrat devra mettre sur pied une compagnie de 100 hommes et 40 cavaliers pour aller à Cornol au-devant des chanoines de la cathédrale. A l'arrivée des grands chanoines électeurs, toute la bourgeoisie en armes et des soldats de la Vallée se tenaient dans la grand'rue. Le 22 décembre, les électeurs choisirent pour prince Jean-Conrad de Roggenbach, grand prévôt du Chapitre.

Le prince-évêque Jean-Conrad de Roggenbach n'avait pu recouvrer le beau comté de Ferrette qui était avec Asuel, Zwingen et Rapolstein, l'un des quatre grands fiefs de la Principauté et que Louis XIV avait confisqué. Il obtint toutefois du puissant monarque une lettre qui lui garantissait la possession de ses revenus dans ce pays cédé à la France par le traité de Münster, 16 février 1657. Mais pour assurer à son Evêché une protection efficace, il le mit sous la garde des sept cantons. Une garnison de 21 hommes, trois par canton, continua à veiller sur le château de Porrentruy et à protéger sous les plis de la vieille bannière helvétique, la Principauté des évêques de Bâle leur allié.

L'occupation militaire pendant la guerre de Trente ans et les années qui précédèrent la paix de Münster, avait pesé lourdement sur tout le pays. Plusieurs fois les Etats de l'Evêché furent convoqués pour trouver les moyens de décharger le pays des dettes contractées pendant l'occupation des armées ennemies.

En 1659, du 20 au 25 octobre, les députés des Etats, réunis à Porrentruy, établirent un impôt sur les denrées pour couvrir la dette publique. Cet impôt devait produire 50,000 livres bâloises. Cette somme fut trouvée insuffisante, d'où seconde réunion des Etats à Porrentruy,

(1) Archives de l'Evêché.

(2) Protocole du Conseil.

le 27 mars 1662. Les députés votèrent une nouvelle somme de 20,000 livres, plus 2000 livres pour le voyage que le souverain devait faire pour se rendre à la diète de Ratisbonne.

Pour diminuer les charges de l'Evêché, les députés projetèrent de congédier une partie de la garnison suisse qui devenait inutile en temps de paix, mais les cantons alliés déclarèrent que l'Evêché devait garder toute la garnison ou la renvoyer toute entière. Le prince fit comprendre aux députés des Etats de la Principauté qu'il était plus utile pour tout le pays de conserver la garnison suisse et d'en supporter les frais. Ce qui fut accepté. La paix étant signée, tout l'Evêché retrouva sa vie calme et les soldats suisses ne servirent qu'à faire parade au château et en ville, aux jours de grandes réjouissances ou de réception de nobles personnages.

Le prince, comme membre de l'Empire germanique, devait à l'empereur un certain nombre de bataillons. Souvent les contingents exigés par l'Empire allemand étaient compensés par un impôt de guerre qui pesait assez lourdement sur tous les pays de l'Evêché relevant de l'Empire germanique. C'est ainsi que le prince Jean-Henri d'Ostein fit savoir au Conseil de Delémont par lettre du 18 avril 1633, qu'il se voyait obligé de prélever des impôts de guerre et que la ville de Delémont était taxée pour une somme de 630 livres à livrer dans les 15 jours. Le Conseil se hâta alors de recouvrer tous les arrérages d'impositions et les impôts ordinaires afin de pouvoir payer la contribution de guerre.

Service militaire de l'Evêché.

Le prince avait le droit de faire la guerre, de dicter la paix, de conclure des traités, de lever des troupes dans toute l'étendue de son territoire. Les Etats de l'Evêché, en plusieurs assemblées générales, essayèrent de s'ingérer dans l'exercice de ce pouvoir, ce fut sans résultat. Une sentence impériale de 1736 les en débouta. Toutefois chaque division territoriale de la Principauté avait son organisation militaire et son uniforme particulier.

Les Etats réussirent à conserver les milices bourgeoises alors que le prince voulait faire des troupes de l'Evêché une armée nationale ne dépendant que du pouvoir central.

Voici quelques détails sur l'uniforme des villes de Delémont, Porrentruy et St-Ursanne :

Delémont, Habit bleu,
Collet, revers, parements écarlates,
Doublures, vestes, culottes, blanches,
Chapeau tricorne bordé d'un galon blanc en laine,
Col noir,
Boutons blancs aux armes de la ville.

Le prince-évêque Frédéric de Wangen modifia l'uniforme des troupes

de la ville et Vallée de Delémont, par une circulaire du 23 mai 1781 :

« L'uniforme de nos troupes dans les dites ville et Vallée, composées de fantassins seulement, devra consister, savoir :

En un habit bleu de drap ou mi-laine, à revers et parements rouges, de même que la doublure.

Vestes et culottes blanches de drap ou toile seulement.

Boutons gros et petits aux armes de l'Evêché; tels que ceux dont on se s'est servi jusqu'ici.

Chapeau bordé d'un galon ou tresse blanche en laine ou coton.

Guêtres blanches en laine ou toile. »

Porrentruy, Habit rouge écarlate, pour l'infanterie,

Revers, veste, culottes blancs,

Boutons blancs aux armes de l'Evêché.

St-Ursanne, Même uniforme qu'à Porrentruy, sauf que le chapeau était orné d'une plume.

ARSENAUX.

La Principauté renfermait deux arsenaux à Porrentruy et à Delémont.

L'arsenal de Porrentruy, aujourd'hui démoli, ⁽¹⁾ possédait un bon nombre de canons. On connaît le gros canon de cette ville, appelé « le gros veuglaire » le terrible engin de guerre qui tirait d'énormes boulets de pierre. C'est ce veuglaire qui renversa les murs d'Héricourt et aida les Confédérés à prendre Blamont le 15 août 1475.

1. Cette ville possédait un canon de campagne, en bronze de 1595, aux armes de la ville.
2. Un gros canon de 1744, aux armes de la ville.
3. Un canon dit de St-Michel. C'était le Chapitre de ce nom qui l'avait acheté.

En 1542, les chanoines de St-Michel firent fondre deux serpentes qui leur coûtèrent 120 florins d'or. Ils en firent cadeau à la ville.

4. Un canon de 1579.
5. Un canon de 1580.
6. Un autre sans date.
7. Six gros mortiers.
8. Six pièces de canon dits *tablehautes*, avec bourres et les charges de canon.

En 1655, lors du renouvellement de l'alliance avec les cantons suisses, la ville de Porrentruy possédait 40 gros canons qui mêlèrent leur voix aux cris de joie de la foule au moment de la prestation du serment.

L'arsenal de Delémont était aussi bien fourni de canons. Les comptes de la ville prouvent que le Magistrat, en 1699, avait acheté à Bâle, quatre gros canons et six mortiers. Maître Frédéric Wittmann, fondeur

(1) Ancienne boucherie.

à Bâle, livra à cette ville, le 4 juillet 1699, quatre canons et six mortiers à raison de 2 livres bâloises, 6 deniers par livre de métal.

L'arsenal de Delémont renfermait encore 12 gros canons aux armes de la ville. On tirait ces canons à l'arrivée du prince, ou d'un ambassadeur et à la prestation du serment. L'arsenal de Delémont était dans la tour des Cordiers, aujourd'hui démolie. Les archives de la ville conservent un modèle de ces canons.

C'était les villes qui avaient la charge de procurer l'uniforme des troupes de leur secteur. Le 22 octobre 1778, le lieutenant Marchand donna connaissance au Conseil que le prince arriverait à Delémont au commencement du mois prochain. Il fit comprendre à ce vénérable Magistrat qu'il conviendrait d'habiller à neuf les trois tambours ainsi que le tambour-major et les fifres, ce qui engagerait les autres bourgeois qui n'ont plus d'uniformes à s'en procurer à leurs frais.

Le Conseil ordonne, en conséquence, de faire emplette de drap, couleur de la ville, en écarlate avec des galons de laine. (1)

On fera aussi des agrafes aux ceinturons des soldats, à raison de 5 sols 6 deniers pièce. Ils seront *en loton* et bien polis.

Les susdits habits seront déposés à l'Hôtel de ville lorsque ceux qui les porteront ne seront plus en service.

Sur la demande du prince, le Conseil nomme Wicka, juriste, sous-lieutenant de la compagnie des grenadiers de la ville.

Sur l'ordre du prince, le Conseil de Delémont réorganise son contingent militaire.

Il nomme capitaines: l'avocat Bonnot, l'avocat Moreau et Pierre-Joseph Helg.

Lieutenants: Jean-Conrad Miserez, géomètre, Queloz et Rais.

Bandelier: Jean-Pierre Theurillat.

Porte-enseignes: l'avocat Weldsperg et Louis Broquet.

Capitaine d'artillerie: Tavannes, conseiller.

On donna lecture d'une lettre de Putheau d'Huningen, qui dit qu'il y a en ce lieu 120 fusils avec leurs bayonnettes pour le prix de 9 livres, 9 sols et 60 gibernes avec leurs banderoles du prix de 2 livres, 8 sols, argent de France, à condition que la ville prendra le tout.

Le Conseil fait répondre à Putheau qu'il ait la bonté de dire à l'armurier du roi, le sieur Egg d'Huningen, d'envoyer 2 fusils, avec deux gibernes et les assortiments.

Le Conseil les examinera et donnera la réponse. Les deux fusils doivent être déposés au cabaret de la *Fleure* à Bâle et le messenger ou postillon, qui va à Bâle, les mardis et vendredis de chaque semaine, les rapportera à M. le lieutenant Marchand, directeur des portes.

Les fusils étant arrivés, le Conseil, après examen, en commande 90 à raison de 9 livres, 9 sols pièce et 60 gibernes avec leurs banderoles,

(1) Protocole du Conseil.

à raison de 48 sols pièce. Le tout payable en argent de France. L'armurier Egg est d'accord.

Le prince donna l'ordre d'une revue militaire de toutes les troupes de la ville et de la vallée de Delémont. A cette occasion, le Conseil, avec l'agrément du souverain, nomma Georges Chappuis, chirurgien-major du corps d'armée du bailliage avec le grade de lieutenant.

Impôts de guerre.

Le prince, comme membre de l'Empire germanique, devait fournir à l'Allemagne un certain nombre de soldats quand celle-ci était en guerre, surtout avec les Turcs.

Depuis l'année 1500, sous le règne de Maximilien I^{er}, l'Evêché de Bâle faisait partie du cercle du Haut-Rhin. Il était tenu de fournir son contingent. Quelquefois cette charge était remplacée par un impôt en argent, appelé mois romains, parce qu'on les fixait et comptait par mois. Cette contribution était, pour l'Evêché de Bâle, de 84 florins. En temps de guerre, cet impôt se doublait ou se triplait selon les besoins et constituait une lourde charge.

Il avait été établi au XVI^e siècle et ce ne fut pas sans une vive opposition des Etats de l'Evêché, qu'on put en faire la perception régulière. Lorsque l'Europe s'arma contre les Turcs qui avaient envahi la Hongrie et qui menaçaient la chrétienté, le prince-évêque de Bâle fut imposé par la diète impériale « pour résister contre l'ennemi, le cruel Turc ».

Le prince Melchior de Lichtenfels, dans sa détresse, convoqua l'assemblée des Etats de la Principauté au château de Porrentruy, pour leur demander de répartir cet impôt de guerre sur tout le pays. L'Assemblée eut lieu le 11 décembre 1566. Les députés de Porrentruy, d'Ajoie, de Delémont, de St-Ursanne, des Franches-Montagnes, de Laufon, de la Prévôté de Moutier, de Zwingen, de Pfeffingen, de Birseck, de Schliengen, de l'avocatie de Bure, étaient présents. Le prince leur fit part de sa détresse et exigea que l'impôt soit réparti en entier. Les députés offrirent les trois quarts de « ce que le dit évêque avait été imposé à la diète impériale d'Augsbourg pour fournir et contribuer au soubtenement de la guerre dressée contre le Turc ».

Les députés répondirent ensuite « qu'ils avaient avec eux quantité d'écus d'or et d'argent, protestant qu'ils ne voulaient, ni entendaient préjudicier à leurs anciennes libertés et franchises, suivant lesquelles ils n'avaient jamais été sujets à payer et qu'ils n'avaient fait jusqu'à présent tel impôt ou subside, disant que ce qu'ils se présentaient d'en faire, ils le faisaient non comme entenus à ce, mais gratuitement d'ung bon zèle, pour gratifier leur Seigneur révérendissime ». Le prince leur fit entendre que l'Evêché étant terre de l'Empire germanique, il devait cet impôt et le service militaire, il leur déclara net qu'il voulait tout ou rien. Les députés se retirèrent en faisant dresser acte de ce refus de leur souverain.

Les députés, se retranchant derrière de prétendues franchises, con-

sultèrent des avocats de Bâle et de Strasbourg. Le docteur Ludwig Preux de Strasbourg leur dressa un mémoire qu'ils payèrent 54 livres, 1 sol, 3 deniers. Les frais de voyage et de consultations s'élèvent à 177 livres, 8 deniers. Nous n'avons pu retrouver ce mémoire, mais il paraît toutefois que les avocats consultés donnèrent droit aux réclamations du prince. Nous trouvons en effet quelques années après l'impôt du Turc réglementé et réparti entre tous les Etats de l'Evêché suivant la population. Cet impôt fut alors payé sans murmure.

L'occupation des frontières de l'Evêché et l'entretien des troupes des cantons firent augmenter considérablement les dettes de la Principauté. Pour y remédier le prince convoqua les Etats. Les députés siégèrent au château de Porrentruy du 23 au 27 septembre 1653. Ils votèrent une somme de 5000 livres à répartir sur tous les bailliages. La ville de Delémont eut pour sa part à payer 929 livres, 17 sols, 8 deniers.

Comme beaucoup de bourgeois avaient payé leurs contributions en batz de Berne, monnaie très dépréciée, et comme le prince refusait net cet argent, le Conseil de la ville fit acheter du vin ou d'autres denrées, avec perte naturellement. Les bourgeois qui possédaient encore de la monnaie de Berne essayèrent de la changer contre de la monnaie d'autres cantons, mais les soldats suisses la refusèrent.

L'année suivante, l'empereur exigea la contribution de l'Empire. La quote part de l'Evêché fut de 1030 livres. La ville de Delémont dut payer pour sa part 197 livres 6 batz, 8 deniers qui furent répartis sur toute la bourgeoisie.

Outre toutes ces impositions très lourdes, la ville dut encore envoyer chaque semaine pour l'entretien des troupes en Ajoie, 4 bichots de blé, un bichot d'avoine, 500 livres de viande fraîche, 50 livres en argent.

Le prince fit savoir au Conseil que tous les Etats de l'Empire germanique devaient un nouvel impôt de guerre. L'Evêché en est pour 400 Reichthaler.

Bataille du St-Gothard.

L'Evêché non seulement dut contribuer aux impôts prélevés dans l'Empire, mais il devait également un contingent en hommes. L'empereur était en guerre avec les Turcs, il fit appel au prince-évêque Jean-Conrad de Roggenbach. Le prince convoqua immédiatement les députés des Etats au château de Porrentruy, pour leur donner connaissance des ordres de l'empereur. Les députés furent d'accord d'envoyer en Allemagne une compagnie de 140 hommes pour renforcer l'armée impériale. Partis en avril 1664, les soldats de l'Evêché, conduits par le capitaine Back, prirent part à la bataille du St-Gothard qui décida de la victoire en faveur des chrétiens, le 1^{er} août 1664. La guerre fut meurtrière pour le détachement jurassien. Cinq mois après la bataille, les soldats de l'Evêché rentrèrent dans leur patrie, le 11 décembre 1664. Ils n'étaient plus que 22, y compris les officiers. Les autres avaient été tués sur le champ de bataille

ou étaient morts des blessures qu'ils avaient reçues ou avaient succombé aux atteintes de la misère ou de la maladie. (1)

Menaces de guerre.

La guerre se rapprocha bientôt de l'Evêché et causa de vives alarmes dans tout le pays. Louis XIV était entré dans la Franche-Comté et avait assisté à la prise de Besançon, puis à la reddition de Dôle. Turenne défendait l'Alsace avec 24,000 hommes contre une armée de 70,000 Impériaux. L'Evêché de Bâle, placé comme une enclave entre les belligérants était sérieusement menacé, comme principauté de l'Empire que la France combattait en Alsace, et comme passage naturel entre l'Alsace et la Franche-Comté. Le 20 janvier 1669, 800 Bourguignons entrent à Fontenais et attendent les Français, puis se retirent. A peine partis, les Français occupent l'Ajoie avec 3000 hommes pour couper le passage aux Impériaux s'ils songeaient à prêter secours aux Franch-Comtois contre l'armée de Louis XIV. Les Français, commandés par le général de Vaubrun, occupent Alle, Cornol et Courgenay. Le prince Jean-Conrad de Roggenbach s'empresse d'invoquer le secours de ses fidèles alliés des sept cantons. Les Suisses, sans retard, prennent la Principauté sous leur protection et envoient aux Français des ambassadeurs chargés de faire respecter les droits de l'Evêché et revendiquer pour lui la neutralité helvétique.

En même temps, le prince demande du secours à Bienne qui envoie 100 hommes et ceux-ci entrent à Porrentruy où ils sont reçus en libérateurs. Les députés suisses arrivent à Alle le 1^{er} février pour parlementer avec le général Vaubrun. Ils réussirent dans leur mission énergique, car le 3 février, les soldats français prennent le chemin de la Bourgogne.

L'empereur exige de fortes contributions pour l'entretien des troupes impériales campées en Alsace. Le prince convoque l'Assemblée des Etats afin de répartir ces contributions dans tout l'Evêché. Il s'agissait de livrer, chaque mois, au général, 1000 ducats d'empire, 1000 sacs d'avoine, 500 sacs de blé.

Le 20 mars 1671, le prince donna l'ordre de mobiliser tous les hommes en état de porter les armes, tant mousquetaires, hallebardiers que piquiers. Dans les comptes de la ville de Delémont on trouve que le contingent de la Vallée était de 922 hommes et 108 pour la ville, en tout pour le bailliage, 1030 hommes.

L'année suivante, craignant pour sa résidence, le prince crut prudent de renforcer la garde suisse du château. En temps ordinaire, outre une garde de 50 soldats de l'Evêché, cette résidence était encore protégée par la garde suisse, soit 3 hommes par canton. Comme l'entretien de ces soldats était aux frais de toute la Principauté, le prince devait avoir l'assentiment de l'Assemblée des Etats. L'Assemblée fut donc con-

(1) *Journal de Vergier*, p. 77.

voquée pour le 13 décembre 1673. Les députés prirent la décision suivante :

« Sçavoir à tous que le mercredy treizième jour du mois de décembre de l'an mil six cents septante et trois, Messieurs les députés des Etats de l'Evesché de Basle estant assemblés par ordonnance de Son Altesse Monseigneur et prince l'Evesque de Basle en son château de Porrentruy, Monsieur Jean-André Schütz de Pfeilstatt son chancelier leur aurait remontré de part Sadite Altesse, comme pendant ces temps si dangereux au lieu de trois soldats envoyés par Messieurs de chaque canton catholique pour la conservation du pays et dite Evesché il aurait esté nécessaire d'en accepter deux fois autant, et qu'il estait encore de nécessité d'en prendre de chaque desdits cantons six, de sorte qu'au lieu du simple qu'on avait du commencement il fallait contribuer et payer pour le cinq, comme aussi pour l'entretien de deux capitaines. De plus qu'il s'y devait faire une assemblée à Lucerne le 18 du présent mois de Décembre de Messieurs desdits sept cantons catholiques qu'ils fallait aussi des frais et missions pour l'entretien des messagers qu'ils fallait envoyer continuellement de part et d'autre pour lesquelles sujets et nécessités pregnantes, il estait expédient de se servir et réassurer l'accès comme ont avait fait cy devant pour fournir à tels frais, missions et despens nécessaires.

» Messieurs lesdits députés par résolution commune prise ont trouvé estre nécessaire de reprendre et réassurer ledit accis et le faire payer si longtemps que tels dangers devant main, et que s'il plait à Dieu nous en deslivre ledit accis sera tallu et ost, comme de même quand les septante milles florins accordés à sadite Altesse avant quelques années pour paiement des debtes de l'Evesché seront payés, la première rappe et la seconde d'accis seront aussi ostés ainsi qu'elle avaient estés imposé sur le vin. Ledit accès a esté ordonné et imposé et que chaque bailliage fera à délivrer à ses frais que sera aussi deheu en chaque bailliage un chacun quart d'an au sieur secrétaire de la chambre à Pourrentruy vu comme s'essouit. (1) »

Les victoires de Français en Alsace forcèrent les Allemands à repasser le Rhin, mais l'Evêché, principauté de l'Empire, fut bien vite occupé par les troupes de Louis XIV. Le prince, menacé dans sa résidence, se réfugia avec toute sa cour à Bellelay, puis à Bienne. Il implora le secours de ses alliés des sept cantons. Les cantons de Lucerne et d'Uri seuls lui envoyèrent deux cents hommes qui furent reçus avec enthousiasme à Porrentruy le 24 février 1674.

7^e Traité d'Alliance, 1674.

Soucieux d'assurer à ses Etats la protection des cantons suisses, qui avait été sa seule défense, le prince Jean-Conrad de Roggenbach

(1) Archives de Delémont.

faisait tous ses efforts pour renouveler avec les sept cantons, et même avec tout le Corps helvétique, l'alliance à laquelle il attachait le plus grand prix. Pour mieux arriver à ses fins, le prince se rendit lui-même à Lucerne pour conférer avec les cantons au sujet de l'alliance. Les cantons catholiques de nouveau ne voulurent pas entendre parler de l'alliance avec tout le Corps helvétique. Le prince dut, comme ses prédécesseurs, se contenter de l'alliance séparée avec les sept cantons. Le 7^e traité d'alliance fut donc renouvelé. Cette grande cérémonie eut lieu le 20 octobre 1674, dans la collégiale de St-Léger, à Lucerne. Le prince prêta serment avec les sept représentants des cantons, en présence du Chapitre, des magistrats de la ville et d'une foule innombrable. Les Etats de la Principauté, réunis à Porrentruy, votèrent les fonds nécessaires pour couvrir les frais de cette alliance. La protection très efficace des sept cantons préserva la Principauté de nouvelles occupations les années suivantes.

Dès ce moment, l'Evêché n'eut plus rien à souffrir des armées belligérantes. Six soldats de chaque canton continuèrent à monter la garde au château de Porrentruy, avec des militaires du pays. La paix de Nimègue en 1679, assura la tranquillité de la Principauté pour un moment.

Seize ans après le traité d'alliance, de grands mouvements de troupes étaient signalés en Alsace et se rapprochaient des frontières de l'Evêché. Pour la sûreté de ses Etats, le prince, le 26 juin 1690, donna l'ordre à toutes les milices de la Principauté de se tenir prêtes à toute éventualité.

Chaque bailliage reçut l'avis de se procurer de la poudre et du plomb. Pour faire face à toutes ces dépenses, un nouvel impôt de guerre de 20,000 florins devenait nécessaire. Le prince l'annonça à tous les bailliages, disant que la moitié de cet impôt devait être payée en deux fois en cette année, la première fois dans les six semaines et la seconde six mois après.

En novembre 1690, le prince fut averti que la guerre allait de nouveau éclater entre la France et l'Allemagne. En conséquence, il donna l'ordre à toutes les troupes de l'Evêché de se préparer. En même temps, il demanda le secours des Suisses alliés. Les sept cantons s'empressèrent d'envoyer 700 hommes pour la défense de l'Evêché. Le 1^{er} décembre, arrivent à Delémont 50 soldats d'Unterwald, auxquels le Conseil assigne des logements chez les bourgeois; le lendemain, ce sont les soldats de Fribourg et de Soleure qui arrivent. Ils sont reçus solennellement par toute la bourgeoisie en armes. Les autres soldats des cantons arrivent successivement et sont envoyés aux frontières de la Principauté pour la garde des principaux passages.

L'année suivante, 8 janvier 1691, le prince-évêque, trouvant le moment propice, résolut de reprendre l'activité de son prédécesseur François de Schönau, et demanda formellement l'entrée de sa principauté dans la Confédération. Les cantons réformés sont d'accord et estiment que

les avantages stratégiques qui en résulteront compenseront largement les dangers politiques de l'Empire. Tout en faisant droit à l'évêque de Bâle et en admettant formellement l'Evêché de Bâle dans le Corps helvétique, ils espèrent y faire entrer en même temps Vaud, Genève et Neuchâtel. Ils demandent en conséquence l'avis des sept cantons catholiques. Ceux-ci jugèrent indésirable l'incorporation de l'Evêché de Bâle dans la Confédération et prièrent l'évêque de renoncer à son projet. Ils craignaient de perdre leurs droits spéciaux et l'alliance séparée confessionnelle. Ils comprirent qu'en acceptant l'Evêché comme allié perpétuel de toute la Confédération, ils ne pourraient s'opposer au même titre à l'entrée dans l'alliance suisse des Etats protestants de Genève et de Neuchâtel.

Les cantons réformés poursuivirent les négociations. Ils eurent une conférence avec Fribourg et Soleure, à Aarberg en février 1692. De Roll de Soleure fut envoyé à Porrentruy avec pleins pouvoirs. Les députés des Etats, comme le prince, furent parfaitement d'accord et arrêterent un projet d'alliance de 20 ans pour ménager les susceptibilités impériales. Il fut stipulé que l'évêque ne pourrait contracter d'alliance sans le consentement de toute la Confédération. Le canton de Lucerne refusa absolument l'alliance. Fribourg se retira, ainsi que les autres cantons catholiques. Soleure seul fit d'énergiques efforts pour maintenir l'alliance avec tout le Corps helvétique. Ce fut inutile, devant l'hostilité des six cantons catholiques, les négociations échouèrent de nouveau.

Pendant les Etats de la Principauté, réunis à Porrentruy, votèrent un nouvel impôt de guerre de 50,000 florins pour faire face aux dépenses qu'occasionnait la présence des troupes des cantons dans l'Evêché et pour l'entretien des soldats du pays. Les troupes suisses cantonnées à Delémont et dans les villages de la Vallée furent envoyées aux frontières. En ville, il ne demeura plus que 10 soldats par canton. Les dangers de guerre étant écartés, les soldats suisses rentrèrent dans leur pays.

La mort du prince-évêque Jean-Conrad de Roggenbach fit monter sur le trône de la Principauté Guillaume Rinck de Baldenstein, qui, depuis trois ans, remplissait auprès du vieux souverain, les fonctions de coadjuteur avec future succession.

8^e Traité d'Alliance, 1695.

La guerre de la Ligue d'Augsbourg, qui depuis 1690, ravageait les frontières de la Principauté, fournit au nouveau prince, Guillaume Rinck de Baldenstein, l'occasion de renouveler le traité d'alliance qui unissait ses Etats aux Confédérés suisses. Le 24 janvier 1694, les députés des Etats de l'Evêché, votèrent 30,000 florins pour les frais de l'alliance. Celle-ci assurait à l'Evêché une puissante sauvegarde en cas d'attaque. Les députés des sept cantons, avec une nombreuse suite, arrivèrent à Delémont le 15 juillet 1695, où ils furent magnifiquement reçus par toute la bourgeoisie en armes et par un corps de cavalerie. Tous les villages

du bailliage avaient envoyé leurs contingents de soldats armés au nombre de 700, pour honorer l'entrée en ville de la députation suisse. Les députés furent logés soit au château, soit dans les maisons des familles opulentes et le Magistrat prit grand soin de leur entretien. Les députés séjournèrent à Delémont jusqu'en octobre et eurent tout le temps de discuter des conditions du traité d'alliance avec les députés des Etats. Il fut alors décidé que la signature du traité aurait lieu à Porrentruy. Les plénipotentiaires suisses partirent de Delémont le 9 octobre, accompagnés de cavaliers jusqu'à Courgenay où le prince, avec toute sa cour l'attendait.

Des harangues furent échangées de part et d'autre. Le prince avait mis sur pied quatre compagnies à cheval. Ces cavaliers ouvrirent la marche, puis venait l'escorte que Delémont avait désignée pour accompagner les députés suisses; puis c'étaient les pages et les musiciens du prince. Une compagnie de cavaliers précédait tous les grands baillifs de l'Evêché. Le prince-évêque de Bâle était à cheval, entre les députés de Lucerne, entouré des laquais et des trabans; suivaient les autres députés des cantons, les grands chanoines de la cathédrale et les abbés de Bellelay et de Mariastein.

Le cortège entre en ville au bruit des canons placés au moulin des Vauches. Près de l'église de St-Germain, les élèves du collège avaient élevé une montagne d'arbres et de verdure, pour signifier le Parnasse et qu'entourait les 400 élèves en uniforme. On voyait Pégase qui semblait s'élever vers les députés suisses. Trois jets d'eau figurant l'Hypocrène, le Permesse et le Castalis, lançaient l'eau qui retombait en gerbes étincelantes. Les neuf muses, avec leurs attributs étaient là pour rendre les honneurs aux Suisses. Au milieu des muses était Orphée qui chantait des vers dans la langue des Dieux.

Devant l'Hôtel de ville le Magistrat avait fait élever un arc de triomphe. C'était une véritable forteresse, hérissée d'armes, décorée de drapeaux. Tout en haut, sept anciens Suisses défendant les armoiries des sept cantons qu'ils tenaient à la main. On y voyait aussi la Paix, traînée sur un char de triomphe par quatre chevaux fougueux et foulant aux pieds l'envie, l'impiété, le carnage, etc.... A l'approche des députés, le génie de Porrentruy s'avança vers eux et leur adressa une pièce de vers français qui vantait le bonheur des pays de l'Evêché alliés aux Suisses.

Le cortège se dirigea vers le château. A l'entrée se dressait l'arc de triomphe représentant un amphithéâtre, au sommet brillèrent des écussons aux armes des sept cantons. Sur les degrés se voyaient les armes de tous les pays, cités, vallées, peuples alliés aux cantons suisses. Près de l'arc de triomphe les élèves du collège en armes, représentaient les peuples de la Rauracie. Un élève fit en vers allemands l'éloge des députés suisses.

Le lendemain, les fêtes se continuèrent. Les députés suisses, avec toute la cour du prince, assistèrent à une représentation donnée en leur

honneur au théâtre du collège. Le sujet était l'amitié de Pylade et d'Oreste. Tantôt on voyait un palais de marbre de Paros, tantôt la salle royale, décorée de riches tentures, puis des jardins, des bois, la cour entière, puis la ville de Porrentruy apparaissait avec tous ses édifices. Le spectacle dura cinq heures.

Le troisième jour, la cérémonie de la prestation du serment de l'alliance, eut lieu dans l'église des Jésuites, avec une très grande pompe. Tous les chanoines du Haut Chapitre, les grands officiers de la Principauté, les grands baillifs, la noblesse et une foule immense se pressaient dans l'enceinte sacrée. Pendant le serment, les 40 canons du château et de la ville tiraient, les fanfares militaires et la sonnerie des cloches de toutes les églises de la ville faisaient retentir les airs de leurs sons joyeux. (1) Ce fut la dernière solennité de l'alliance célébrée dans l'Evêché.

Pendant que le prince scellait une étroite alliance avec les sept cantons, la France et l'Allemagne négociaient la paix à Ryswick. Le prince y fit porter ses réclamations au sujet du comté de Ferrette qui appartenait à l'Evêché et que Louis XIV avait confisqué. Il revendiquait également le comté de Rappolstein, partie intégrante de la Principauté.

Ses réclamations étaient soutenues énergiquement par les cantons suisses. Le prince prouva que le comté de Ferrette lui appartenait, il réclamait la restitution de cette terre que retenait injustement le duc de Mazarin, comme aussi Rappolstein, possédé alors par le prince de Bürchenfeld. Toutes les réclamations du prince, appuyées par celles des cantons, demeurèrent inutiles. Le traité de Ryswick, conclu en 1697, assura à la France le beau comté de Ferrette. Que pouvait le pauvre évêque de Bâle contre la toute-puissance du roi de France? Quant à Rappolstein, l'évêque de Bâle en fut reconnu légitime seigneur et ce fief demeura à l'Evêché jusqu'en 1793.

Les députés des sept cantons, de retour dans leur patrie, voulurent témoigner aux gens de Delémont leur reconnaissance pour les bons traitements qu'ils avaient reçus dans leur ville pendant plus de deux mois. Ils envoyèrent au Magistrat de cette ville 18 livres d'argent. Le Conseil ne sachant que faire de cette somme décida qu'on donnerait un grand banquet à l'Hôtel de ville, le 6 janvier 1697, fête des Trois Rois, auquel on invita toutes les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques de la ville. (2)

(A suivre).

(1) Annales du collège de Porrentruy.

(2) Protocole du Conseil.